



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU GROUPE D'ACTION LOCALE (GAL) LEADER 2014-2020

Les membres du Groupe d'Action Locale (GAL) du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges se sont réunis sous la présidence de Monsieur Christophe LEMESLE, Président du GAL du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges, le **mercredi 14 décembre 2022**, à 14h00, en présentiel à la salle des commissions de la Maison de l'Habitat et du Territoire, et à distance en visioconférence pour ceux qui ne pouvaient se déplacer. En effet, cette disposition a été mise en place car le PETR a été informé par la direction des routes du Conseil départemental des Vosges du maintien du Département en vigilance orange et des risques routiers afférents. L'autorité de gestion a été prévenue ainsi que l'ensemble des membres du Comité de Programmation.

Au titre du Collège Public - 12 présents, 10 voix délibératives

SONT PRÉSENTS :

NOM Prénom	Structure représentée
ARNOULD Nicole	<i>PETR du Pays d'Épinal Cœur des Vosges</i>
CHOLEY Bertrand	<i>Communauté de Communes de la Région de Rambervillers</i>
FOURNIER Michel	<i>Communauté d'Agglomération d'Épinal</i>
GAILLOT Thierry	<i>Communauté d'Agglomération d'Épinal</i>
HAULLER Pascal	<i>Communauté d'Agglomération d'Épinal</i>
HORNBECK Hervé	<i>ONF</i>
LEMESLE Christophe	<i>Communauté de Communes de la Région de Rambervillers</i>
MARCOT Véronique	<i>Communauté d'Agglomération d'Épinal</i>
MICHEL Lucette	<i>Communauté de Communes de la Région de Rambervillers</i>
OZCELIK Mustafa	<i>Communauté d'Agglomération d'Épinal</i>
ROUSSEL Alain	<i>Communauté de Communes des Vosges Côté Sud-Ouest</i>
VITU Cyril	<i>CRPF</i>

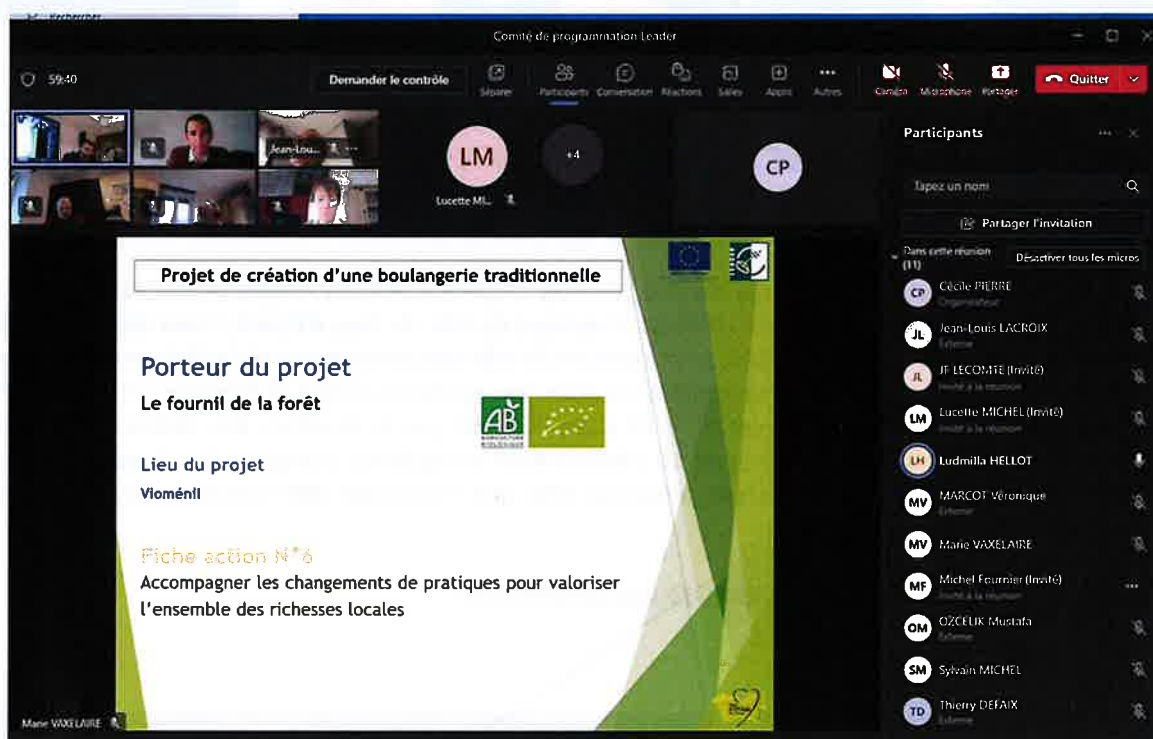
Dont en visio : FOURNIER Michel, MARCOT Véronique, MICHEL Lucette et OZCELIK Mustafa.

Au titre du Collège Privé – 6 présents, 6 procurations, 12 voix délibératives

SONT PRÉSENTS :

NOM Prénom	Structure représentée
DEFAIX Thierry	<i>EHP Roville-aux-Chênes</i>
EYMARD Philippe	<i>Critt Bois</i>
LACROIX Jean Louis	<i>Comice Agricole de Rambervillers</i>
LECOMTE Jean-François	<i>Syndicat des propriétaires forestiers et sylviculteurs des Vosges</i>
MUNIERE Jean-Luc	<i>Association « Aux sources de la Saône et Meuse »</i>
THOMAS Raymond	<i>EGD</i>

Dont en visio : DEFAIX Thierry, LACROIX Jean-Louis et LECOMTE Jean - François.



ONT DONNÉ PROCURATION :

- Madame **PIRODDI Béatrice** (Chambre des métiers et de l'artisanat – collège privé) donne procuration à Monsieur **DEFAIX Thierry** (EHP Rôville aux Chênes),
- Monsieur **REID Guido** (Egger– collège privé) donne procuration à Monsieur **THOMAS Raymond** (Epinal – Golbey Développement),
- Monsieur **PETIT Julien** (Forêt et Bois de l'Est – collège privé) donne procuration à Monsieur **LECOMTE Jean-François** (Syndicat des propriétaires forestiers et sylviculteurs des Vosges),
- Monsieur **BLOT Arnaud** (Adequat Vosges – collège privé) donne procuration à Monsieur **LACROIX Jean-Louis** (Association du Comice Agricole)
- Madame **SAUNIER Lydie** (Chambre d'Agriculture des Vosges- collège privé) donne procuration à Monsieur **EYMARD Philippe** (Critt Bois)
- Monsieur **MICHEL Jean François** (Association Saône Lorraine – collège privé) donne procuration à Monsieur **MUNIERE Jean Luc** (Association « Aux sources de la Saône et Meuse »)

SONT EXCUSÉS :

Au titre du Collège Public

NOM Prénom	Structure représentée
ALIZANT Stéphanie	ONF
BARBAUX Marc	Communauté d'Agglomération d'Epinal
BLERON Laurent	ENSTIB et LERMAB
BOURDON Claude	Conseil Départemental des Vosges
DESTRIGNEVILLE Hervé	Communauté de Communes des Vosges Côté Sud-Ouest
DESERVNES Yves	Communauté de Communes des Vosges Côté Sud-Ouest
DULOT Frédéric	Communauté d'Agglomération d'Epinal
LECLERC Simon	Conseil Départemental des Vosges

MEAUSOONE Pierre-Jean	LERMAB
NEGRIGNAT Catherine	CRPF
TAVERNIER Christine	<i>Office du tourisme de la CAE</i>
THIEBAUT Maxime	<i>Office du Tourisme de la CAE</i>
THIERY François	<i>Communauté de Communes des Vosges Côté Sud-Ouest</i>
TRIBOULOT Franck	<i>Communauté de Communes de la Région de Rambervillers</i>
VILLEMEN Yannick	PETR, Pays d'Epinal Cœur des Vosges
VILMAR Patrick	<i>Communauté d'Agglomération d'Epinal</i>
XOLIN Gérard	ENSTIB

Au titre du Collège Privé

Nom Prénom	Structure représentée
AUBRY Jacques	<i>Association des communes forestières</i>
BARBIER Jean Michel	<i>Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics</i>
BARLIER Aude	EGGER
BORENS Michel	<i>Chambre de Commerce et d'Industrie des Vosges</i>
CHOSEROT Philippe	<i>Association des communes forestières</i>
CONTAL Alain	<i>Critt Bois</i>
EL AINANI Tarik	<i>Chambre des métiers et de l'artisanat des Vosges</i>
GREVISSE Delphine	<i>Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics</i>
HOUOT Angélique	CAPEB
JACQUET Alain	<i>Forêt et Bois de l'Est</i>
KIHL Lorraine	<i>Epinal – Golbey Développement</i>
MATHIEU Patrick	CAPEB
PERRIN Roger	<i>Syndicat des propriétaires forestiers et sylviculteurs des Vosges</i>
RAJOIE Stéphanie	<i>Chambre d'Agriculture des Vosges</i>
RELION Francis	<i>Association Saône Lorraine</i>
SCHWALM Laurence	<i>Chambre de Commerce et d'Industrie des Vosges</i>
SIMMER Cyrille	<i>EHP Roville-aux-Chênes</i>
SIMMONIN Stéphane	<i>Association du Comice Agricole</i>
SPIGELHALTER Patrice	<i>Association « Aux sources de la Saône et Meuse »</i>
THIS Kimberly	<i>Abattoir Adéquat</i>
TRIBOULOT Pascal	<i>FIBOIS Grand est</i>

SYNTHÈSE DES VOIX DÉLIBÉRATIVES

	Collège public	Collège privé	TOTAL
VOTANTS PRÉSENTS	10	6	16
PROCURATIONS	0	6	6
TOTAL	10	12	22

En matière de confidentialité et de conflit d'intérêt, les membres présents dans ce Comité de Programmation se sont engagés à :

- Informer le Président du Comité de Programmation dès lors qu'un intérêt personnel ou professionnel pourrait influencer, ou paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif de leur mission de membre/participant du Comité de Programmation à l'égard de l'opération,

- Ne pas formuler d'avis en cas de débat ou de consultation écrite du Comité de Programmation sur le dossier dans lequel ils pourraient avoir un quelconque intérêt,
- Ne pas utiliser les documents et informations à d'autres fins que leur participation au Comité de Programmation,
- Et ne pas communiquer ces documents ou informations à des tiers, qu'il s'agisse de personnes privées ou publiques, physiques ou morales.

VÉRIFICATION DE LA RÈGLE DU DOUBLE QUORUM

	<i>Nombre à atteindre</i>	<i>Nombre effectif</i>
Au moins 50% des membres du Comité de Programmation ayant voix délibérante sont présents au moment de la séance	16	22
Au moins 50% des membres votant lors de la séance du Comité de Programmation appartiennent au collège privé	9	12

Assistent également à la réunion :

HELLOT Ludmilla, Chargée de mission LEADER du GAL du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges
 MICHEL Sylvain, Directeur du PETR du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges
 PIERRE Cécile, Chargée de mission LEADER du GAL du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges
 VAXELAIRE Marie, Cheffe du service Ingénierie du PETR du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges

Est excusée :

VARIS Katy, Chargée de mission Europe, Conseil Départemental des Vosges

Documents annexés au présent compte-rendu :

1. Support de présentation du Comité de Programmation du 14 décembre 2022.

Monsieur Christophe LEMESLE remercie les membres présents d'avoir répondu à l'invitation qui leur a été adressée pour participer à cette réunion.

Ensuite, Monsieur Christophe LEMESLE rappelle le caractère participatif du Comité de Programmation en suivant la règle du double-quorum. La moitié des structures membres du GAL ayant une voix délibérante doit être représentée. Par ailleurs, le collège privé doit être associé aux délibérations du GAL : les voix issues du collège privé doivent être majoritaires pour délibérer*. Au regard des présents et des procurations, la moitié des membres du GAL est représentée et les voix privées sont majoritaires.

** Voir Règlement UE n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 (publié au journal officiel de l'Union Européenne)*

À 14h00, Monsieur Christophe LEMESLE confirme que le double-quorum est atteint. Le Comité de Programmation peut donc délibérer valablement.

Le quorum est atteint en début de séance et, est valable pour l'ensemble du Comité de Programmation (par dérogation, et afin d'éviter un éventuel conflit d'intérêt, si des participants ne prennent pas part au vote, le quorum reste valable).

Le Président du GAL consulte les membres au sujet du compte-rendu Comité de Programmation (du 14 juin 2022). Aucune question ou objection n'est formulée. Sans remarque des participants, le compte-rendu est adopté à l'unanimité par le Comité de Programmation.

Ensuite Monsieur Christophe LEMESLE présente l'**ordre du jour**, à savoir :

- Préambule
- Modification de la fiche action n°6
- Notation d'un projet soumis à un avis d'opportunité
- Validation de projets soumis à décision d'attribution d'aide du GAL et ayant déjà reçu un avis d'opportunité favorable et un avenant
- Questions diverses et dates des prochains COPRO

1. Préambule

a. Accueil de nouveaux membres au sein du Comité de Programmation

Monsieur Hervé HORBECK a été nommé membre titulaire pour représenter l'ONF suite à sa nomination en tant que directeur de l'Agence Vosges Ouest suite au départ de Monsieur Denis DAGNEAUX.

Monsieur LEMESLE invite M. HORNEBECK à se présenter et lui souhaite la bienvenue au sein du comité et dans ses missions. Le Comité de programmation valide la modification de la composition du comité de programmation devant être notifiée à l'Autorité de gestion.

b. Etat d'avancement de consommation de l'enveloppe au regard des objectifs fixés par l'Autorité de Gestion

Monsieur Christophe LEMESLE rappelle que l'équipe LEADER a opéré une remise à plat de la programmation, et que dans cet objectif, de nombreuses relances ont été faites. A ce titre, l'engagement a été respecté conformément aux éléments rappelés lors du Comité de Programmation du 14 septembre 2021, à savoir la formalisation d'un état clair de chaque dossier inscrit dans la programmation LEADER. Il insiste sur le fait que le retour des pièces demandées par le GAL dans les délais impartis est important, compte-tenu du retard pris par le GAL vis-à-vis de l'ensemble de la programmation. Il précise également que cet état d'avancement est présenté désormais lors de chaque Comité de Programmation.

Madame Marie VAXELAIRE présente un graphique montrant les objectifs de consommation de l'enveloppe restante pour la fin de programmation en termes d'engagement et de paiement. Elle indique les éléments de consommation actuels du GAL en précisant les projets concernés.

Avec le détail des projets présentés ci-dessus en Comité de Programmation, les objectifs en termes d'engagement et de paiement de l'enveloppe LEADER sont respectés pour la période juin 2021- juin 2022 et les états prévisionnels de consommation pour la période juin 2022 – juin 2023 devraient

permettre de respecter les objectifs assignés pour juin 2023. Toutefois, le rythme de constitution des dossiers de demande d'aide est à consolider pour atteindre ces objectifs.

Monsieur Christophe LEMESLE insiste sur la nécessité pour les porteurs de projet de respecter ce calendrier et donc de fournir les pièces attendues. Sans cela, le dossier ne pourra être maintenu dans la programmation car considéré comme non mûre.

Aucune remarque n'est effectuée de la part des membres du Comité de Programmation.

c. Contrôles en cours

Monsieur Christophe LEMESLE informe que des dossiers de la programmation 2014-2022 du GAL font actuellement l'objet de contrôles à des stades différents, dont un conduit par la Commission de Certification des Comptes des Organismes Payeurs (CCCOP), l'un des organismes de certification de la Communauté Européenne, et désigné par la France pour réaliser notamment l'audit financier de l'organisme payeur des fonds LEADER, l'Agence de Services et de Paiement (ASP).

Cette situation conduit à rappeler la nécessité d'être vigilant et attentif dans le cadre de la constitution des dossiers.

2. Modification de la Fiche Action n°6

Afin de répondre aux demandes du territoire du GAL, la nouvelle fiche action n°6 se voit modifier comme suit :

- Sur le volet PAT
 - o 2. Types et description des opérations
Création de points de vente (~~individuels ou collectifs~~) de produits agricoles
 - o 6. Coûts admissibles – Investissements matériels
« Acquisition de matériel roulant dans le cadre du développement des circuits de proximité » en lieu et place de « véhicules réfrigérés ».

Il est précisé que cette modification doit être validée par l'ASP et qu'en cas de modification substantielle liée à l'avis de l'ASP, les membres du comité de programmation seront sollicités par mail.

Monsieur Jean Louis LACROIX, demande pourquoi utiliser le terme de produits agricoles et pas produits alimentaires.

Monsieur LEMESLE lui précise que la fiche action a été formulée ainsi lors de son écriture et que des produits agricoles locaux peuvent ne pas être alimentaires.

Les membres du comité de programmation approuvent, à l'unanimité, les modifications de la fiche-action 6.

3. Présentation et notation d'un nouveau projet soumis à avis d'opportunité du GAL

NUMÉRO 1 - NOTATION -	Projet : « Création d'une boulangerie traditionnelle » Porteur de projet : Le fournil de la forêt Fiche action concernée : N°6 – Accompagner les changements de pratiques pour valoriser l'ensemble des richesses locales Présentation : Madame Carine LAMBERT
	Coût total prévisionnel du projet 46 500,00 € HT FEADER sollicité 28 350,00 €

DEPENSES PREVISIONNELLES HT	
Acquisition d'un four à bois	46 500,00 €
TOTAL	46 500,00 €

FINANCEMENTS SOLLICITES	
Autofinancement entreprise	15 000,00 €
DIR LEADER	3 150,00 €
LEADER	28 350,00 €
TOTAL	46 500,00 €

Présentation du projet
<p>Il s'agit d'un projet d'installation en boulangerie /fournil à Vioménil, village de 150 habitants, pour la production de pains Bio au levain naturel, pétris à la main, et cuits au feu de bois.</p> <p>Il est prévu d'ouvrir la boulangerie 2 jours par semaine l'après-midi. Il y a un potentiel de clientèle locale comprenant 8 villages aux alentours à moins de 10 kilomètres, et comptant environ 2000 habitants.</p> <p>Les matières premières sont locales (farine et œufs) car elles proviennent toutes d'un rayon de maximum 30 kilomètres autour de la future boulangerie.</p> <p>Le plus gros de l'investissement concerne le four à bois, objet de la présente demande.</p>
Remarques
<p>Monsieur Hervé HORNBECK questionne le porteur de projet sur son organisation quotidienne, afin de savoir comment elle conciliera la fabrication et la vente seule ?</p> <p>Madame Carine LAMBERT précise que le pétrissage aura lieu la veille au soir, la levée se fera durant la nuit, la cuisson le matin, pour une vente l'après-midi.</p> <p>Monsieur Alain ROUSSEL demande si la vente aura lieu uniquement sur place, ou si des livraisons auront lieu ?</p> <p>Madame Carine LAMBERT précise que la boulangerie sera ouverte deux fois par semaine l'après-midi pour une vente sur place, et que son pain sera également disponible à la vente dans deux espaces de vente de groupements d'agriculteurs bio, mais aussi à la Ferme Aquaponique à Chaumousey, et éventuellement à l'avenir dans des dépôts de pain des villages aux alentours.</p> <p>Madame Lucette MICHEL demande s'il existe d'autres boulangeries à Vioménil.</p> <p>Madame Carine LAMBERT répond qu'actuellement il y a 2 autres boulangeries dans le village, mais qu'il s'agit d'une part de boulangers proches de la retraite, et d'autre part, de boulangeries conventionnelles</p>

qui ne proposent donc pas la même gamme de produits (vente de baguettes classiques, alors que Carine LAMBERT prévoit de vendre uniquement des miches de pain à la farine BIO et au levain naturel). La première boulangerie de même gamme est située à plus de 30 kilomètres de Vioménil.

Lors de la notation, Monsieur Cyril VITU demande des précisions sur le premier critère de notation, « Le projet est cohérent et pertinent vis-à-vis des stratégies territoriales et sectorielles » : quelle est la politique sectorielle en cohérence avec le projet ?

Messieurs Christophe LEMESLE et Sylvain MICHEL rappellent que le projet relève du Plan Alimentaire Territorial du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges. C'est un projet prévu dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014, et vise à donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales répondants à des enjeux sociaux (éducation alimentaire, accessibilité sociale...), environnementaux (consommation locale, nouveaux modes de production agro-écologique...), et économiques (structuration des filières, rapprochement de l'offre et de la demande...). Le but du PAT est que l'alimentation devienne un axe intégrateur et structurant de mise en cohérence des politiques sectorielles sur le territoire.

Conflit d'intérêt	
-	
Synthèse de la sélection	
-	
VOTE	<p>Nombre de votants : 22 dont 10 du collège public et 12 du collège privé Abstention : 0 Nombre de voix exprimées : 22 soit Nombre de votants : 22 Nombre de personnes concernées par un éventuel conflit d'intérêt : 0 et moins le nombre d'abstention : 0 Pour : 22 Contre : 0</p>
NOTE	15,41/20
Avis	Montant FEADER attribué
<input type="checkbox"/> Favorable <input checked="" type="checkbox"/> Favorable sous réserve <input type="checkbox"/> Reporté <input type="checkbox"/> Défavorable	Défini au moment de la validation, après instruction du dossier

4. Validation des projets soumis à décision d'attribution d'aide du GAL et ayant déjà reçu un avis d'opportunité favorable

NUMÉRO 1	Réalisation : Installation d'une vitrine pour l'aménagement d'un espace de vente Porteur : SAS ferme La blonde Fiche action concernée : N°6 – Accompagner les changements de pratiques pour valoriser l'ensemble des richesses locales
--------------------	---

Actuellement, la SAS Ferme de la Blonde possède déjà un atelier de transformation de produits carnés, situé à Fauconcourt, à proximité du GAEC de la Nove, fournisseur principal de l'outil (viande bovine), malheureusement trop petit et inadapté à la demande grandissante de production, de transformation et de vente en circuit court. Partant de ce constat, la SAS a travaillé sur un projet de création et donc de construction d'un nouvel atelier de transformation et un espace de vente plus grand et mieux situé afin de permettre la croissance de l'activité, que ce soit via la production ou via la vente. Ce nouvel atelier permettra alors de répondre à la demande grandissante de la restauration collective - l'outil étant actuellement l'un des principaux fournisseurs de la plateforme Agrilocal88 - tout en pouvant se permettre de proposer une gamme de prestation de service complète à l'égard de producteurs du territoire. Cette seconde branche de diversification signifie qu'un producteur de viande (porcine, bovine, ovine, volaille...) peut s'adresser à l'atelier de la SAS pour faire transformer sa matière première en produit fini de type charcutier ou boucher pour son propre compte. C'est à travers ces deux possibilités de travail et de développement que cet atelier est un outil structurant pour le territoire et son Projet Alimentaire Territorial. En effet, il permet de répondre à l'enjeu principal du PAT : reterritorialiser l'alimentation sur le territoire via la production (ici de bêtes à viande) mais aussi grâce à la transformation (pour la RHD ou en prestation de service pour les agriculteurs à des fins de vente en circuit court et de proximité). L'outil de la SAS de la Blonde grâce à ce projet de développement permettra à la filière viande du territoire un ancrage et un maillage territorial indéniable.

La demande d'aide concerne uniquement le lot vitrine de vente de l'espace de vente.

Monsieur Christophe LEMESLE annonce que le projet porté par la SAS La Blonde a été instruit réglementairement par l'équipe du GAL. Le montant de l'aide LEADER calculé par le service instructeur est de **24 363,11 €** pour une assiette éligible de **36 697,52 €** plafonnée à **35 000,00 €**.

Pour rappel, le projet a été noté le 27 septembre 2022 en Comité de Programmation, et a reçu un avis d'opportunité favorable (note rappelée dans le tableau ci-dessous).

DÉPENSES TTC ÉLIGIBLES	
Fourniture et pose d'une vitrine réfrigérée	36 697,52 €
Total	36 697,52 €

DÉPENSES TTC ÉLIGIBLES	
LEADER	24 363,11 €
Région Grand Est	7 136,89 €
Autofinancement	5 197,52 €
Total	36 697,52

Conflit d'intérêt	
-	
Synthèse de la sélection	
-	
VOTE	<p>Nombre de votants : 22 dont 10 du collège public et 12 du collège privé Abstention : 0 Nombre de voix exprimées : 22 soit Nombre de votants : 22 Nombre de personnes concernées par un éventuel conflit d'intérêt : 0 et moins le nombre d'abstention : 0 Pour : 22 Contre : 0</p>
NOTE	14,41/20 attribuée lors du comité de programmation du 27 septembre 2022
Avis	Montant FEADER attribué
<input checked="" type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Favorable sous réserve <input type="checkbox"/> Reporté <input type="checkbox"/> Défavorable	24 363,11 €

NUMÉRO 2	<p>Réalisation : Projet de sensibilisation, mise en valeur et protection des éléments remarquables du patrimoine local (petit patrimoine) Porteur : Commune de Trémonzey Fiche action concernée : N°6 – Accompagner les changements de pratiques pour valoriser l'ensemble des richesses locales</p>
--------------------	---

Projet global et durable d'identification de protection, mise en valeur de tous les éléments remarquables du patrimoine local, témoins d'anciennes pratiques religieuses, agricoles, artisanales et forestières locales. C'est une richesse locale qui participe à l'identité architecturale d'un village. Le projet répond à un besoin car les éléments remarquables sont en péril et voués à disparaître avec

l'identité locale, el caractère authentique qui constituent un attrait pour les touristes et nouveaux habitants.

Le projet envisage de promouvoir l'article L151-19 du code de l'urbanisme en l'intégrant dans un projet dynamique locale, comprenant 3 démarches :

- créer des ateliers didactiques de repérage photographique et cartographique de tous les éléments remarquables classés par thème par les enfants accompagnés d'anciens du village. Les enfants deviennent acteurs et collaborateurs de ce patrimoine, et permet donc une éducation au patrimoine
- matérialiser le travail des enfants, en inscrivant les éléments photographiés par les enfants au PLU, en créant une plaquette / jeu de piste, destinés à la commune, aux OT, écoles, glucoserie
- mettre en valeur les éléments remarquables par une restauration des éléments en péril sur la route principale du village (palis, calvaires) par des artisans locaux.

Monsieur Christophe LEMESLE annonce que le projet porté par la Commune de Trémonzey a été instruit réglementairement par l'équipe du GAL. Le montant de l'aide LEADER calculé par le service instructeur est de **12 405,60 €** pour une assiette éligible de **15 507,00 €**.

Pour rappel, le projet a été noté le 27 septembre 2022 en Comité de Programmation, et a reçu un avis d'opportunité favorable.

DÉPENSES HT ÉLIGIBLES	
Frais de communication sur les éléments remarquables	4 932,00 €
Restauration des éléments remarquables	10 575,00 €
Total	15 507,00 €

RECETTES HT ÉLIGIBLES	
LEADER	12 405,60 €
Autofinancement commune	3 101,40 €
Total	15 507,00 €

Conflit d'intérêt	
-	
Synthèse de la sélection	
-	
VOTE	Nombre de votants : 22 dont 10 du collège public et 12 du collège privé Abstention : 0 Nombre de voix exprimées : 22 soit Nombre de votants : 22 Nombre de personnes concernées par un éventuel conflit d'intérêt : 0 et moins le nombre d'abstention : 0 Pour : 22 Contre : 0
NOTE	14,39/20 attribuée lors du comité de programmation du 27 septembre 2022

Avis	Montant FEADER attribué
<input checked="" type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Favorable sous réserve <input type="checkbox"/> Reporté <input type="checkbox"/> Défavorable	12 405,60 €

NUMÉRO 3	Réalisation : Acquisition d'un véhicule frigorifique dans le cadre du PAT Porteur : Commune d'Epinal Fiche action concernée : N°6 – Accompagner les changements de pratiques pour valoriser l'ensemble des richesses locales
--------------------	---

Le Projet Alimentaire territorial de la ville d'Epinal a pour ambition d'améliorer l'alimentation des spinaliens en commençant par la restauration collective.

En 2021, une expérimentation est lancée avec la création d'une régie maraichère sur 0,8ha destinée à alimenter 2 sites pilotes désignés : une maison de retraite et un accueil de loisirs. Dans le cadre de cette expérimentation, nous avons besoin d'acquérir un véhicule frigorifique électrique pour transporter des denrées et des repas sur les différents sites de la ville et ainsi valoriser notre projet alimentaire. Les denrées transportées dans ce véhicule frigorifique seront des légumes bio produits sur les terres municipales à régie maraichère ainsi que les produits issus de producteurs locaux. De plus il pourra transporter les repas confectionnés à la cuisine de la 40 semaine dans laquelle les menus sont bio et locaux. Ce véhicule est un élément essentiel de valorisation du projet alimentaire dans sa globalité.

Monsieur Christophe LEMESLE annonce que le projet porté par la Commune d'Epinal a été instruit réglementairement par l'équipe du GAL. Le montant de l'aide LEADER calculé par le service instructeur est de **28 000,00 €** pour une assiette éligible de **47 748,57 €** plafonnée à **35 000,00 €**.

Pour rappel, le projet a été noté le 27 septembre 2022 en Comité de Programmation, et a reçu un avis d'opportunité favorable.

DÉPENSES HT ÉLIGIBLES	
Achat d'un véhicule frigorifique électrique	47 748,57 €
Total	47 748,57 €

RECETTES HT ÉLIGIBLES	
LEADER	28 000,00 €
Commune d'Epinal	19 748,57 €
Total	47 748,57 €

Conflit d'intérêt	
-	
Synthèse de la sélection	
-	
VOTE	Nombre de votants : 22 dont 10 du collège public et 12 du collège privé Abstention : 0 Nombre de voix exprimées : 22 soit Nombre de votants : 22 Nombre de personnes concernées par un éventuel conflit d'intérêt : 0 et moins le nombre d'abstention : 0 Pour : 22 Contre : 0
NOTE	14,09/20 attribuée lors du comité de programmation du 27 septembre 2022
Avis	Montant FEADER attribué
<input checked="" type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Favorable sous réserve <input type="checkbox"/> Reporté <input type="checkbox"/> Défavorable	28 000,00 €

NUMÉRO 4	Réalisation : Travaux d'aménagement et fabrication de bacs de culture aquaponique en bois Porteur : Fermes aquaponique Fiche action concernée : N°4 Accompagner l'utilisation du bois dans les projets de rénovation, construction à des fins économiques, touristiques, culturelles
--------------------	---

Mise en place et développement d'une ferme aquaponique à Chaumousey à partir de janvier 2019. Les activités principales sont la production aquaponique de fruits et légumes et l'élevage de poissons. Le projet prévoit également la mise en place et le développement d'activités complémentaires : production et vente d'œufs, engrais, plantes aquatiques, champignons et prestations d'assistance et formation sur l'aquaponie. Pour mener à bien ce projet, il est nécessaire de procéder à des travaux et aménagements des bâtiments existants et d'acquérir du matériel d'exploitation, le tout avec utilisation de bois locaux certifiés PEFC ou FSC.

Monsieur Christophe LEMESLE annonce que le porteur de projet a changé de statut juridique d'entreprises. Elle est passée du statut entreprise individuelle à une EARL.

De ce fait, il convient de valider ce changement de statut juridique de l'entreprise.

Le gérant, l'objectif et le plan de financement restent inchangés.

Conflit d'intérêt
-
Synthèse de la sélection
-

VOTE	Nombre de votants : 22 dont 10 du collège public et 12 du collège privé Abstention : 0 Nombre de voix exprimées : 22 soit Nombre de votants : 22 Nombre de personnes concernées par un éventuel conflit d'intérêt : 0 et moins le nombre d'abstention : 0 Pour : 22 Contre : 0	
NOTE		
	Avis	Montant FEADER attribué
	<input checked="" type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Favorable sous réserve <input type="checkbox"/> Reporté <input type="checkbox"/> Défavorable	39 100,26 € attribués le 03/05/2022

5. Point divers

M. LEMESLE précise que le GAL est en attente d'un retour de l'Autorité de Gestion concernant un abondement de l'enveloppe actuelle de 50 000,00 €.

Les prochains Comité de Programmation auront lieu :

le **mardi 7 février 2023 à 14h00**
à l'Hôtel de l'Innovation (Epinal)

et le

le **mardi 4 avril 2023 à 14h00**
à la Maison de l'Habitat et du Territoire

6. Communication des notes obtenues

À la suite de la présentation du projet, Monsieur Christophe LEMESLE restitue la note obtenue par le projet évalué ce jour :

	PROJET	NOTE
1	« Création d'une boulangerie traditionnelle » - Le fournil de la forêt	15,41 / 20

- CONCLUSION –

1 nouveau projet présenté sur 1 obtient un avis favorable d'opportunité et pourra donc, sous réserve de crédits disponibles, bénéficier d'un soutien de l'Union européenne une fois l'instruction réglementaire du dossier de demande de subvention réalisée.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Christophe LEMESLE remercie les membres de leur présence, et clôture le Comité de Programmation du Groupe d'Action Locale du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges.

La séance est levée à 14h50.

Le Président du GAL,



A handwritten signature in black ink, appearing to be "C. Lemesle", written over the stamp.